

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

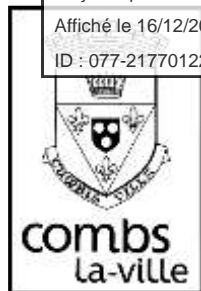
Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le 16/12/2021

ID : 077-217701226-20211213-DEL_13DEC21__11-DE

SLOW

Commune de COMBS LA VILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2021

Délibération n° 11

Date de convocation

03.12.2021

Date d'affichage

07.12.2021

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 29

votants : 35

Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public de la parcelle AC 412.

L'an deux mil vingt et un, le treize décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. P. SEDARD par M. G. GEOFFROY – Mme M. GOTIN par M. J. SAMINGO – M. JM. GUILBOT par M. E. ALAMAMY – M. C. GHIS par Mme MM. SALLES – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI par M. G. PRILLEUX

Madame Catherine KOZAK a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-21, L 2241-1 et R. 1511-4,

VU l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'avis de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales en date du 20/01/2021 estimant la valeur vénale du terrain à 144 € par m², soit une valeur totale de 6480 €,

VU l'avis de la commission Aménagement et développement durables,

CONSIDERANT la demande d'acquisition d'une partie de la parcelle AC 385 (nouvellement cadastrée AC 412), pour une emprise de 45 m², émise par la société PP Invest, représentée par M. PRADE,

CONSIDERANT l'engagement du demandeur en date du 05/07/2021 à acquérir le bien au prix fixé par les services de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales et à supporter tous les frais afférents à cette procédure, en particulier les frais de notaire et de géomètre,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le déclassement et la désaffectation du domaine public communal de la parcelle AC 412, suivant le document d'arpentage réalisé par le cabinet de géomètres COGERAT, annexé à la présente délibération,

AUTORISE la cession de cette emprise de 45 m² à M. PRADE, représentant de la société PP Invest, au prix d'estimation de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales de 6 480 €,

PRECISE que les frais de géomètre, de notaire, ainsi que les frais d'enregistrement de l'acte auprès de la conservation des hypothèques afférents à cette cession seront à la charge exclusive des acquéreurs,

DESIGNE l'office notarial de Me PETIT-THIRIET-FAGET, situé 1 rue des Acacias à Combs-la-Ville, pour s'occuper de la vente et rédiger les actes correspondants,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 13 décembre 2021

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -